

Mise à disposition de matériel aux associations adhérentes au CISBO

- 1) **Pour toute utilisation de matériel (podium, tables, chaises, sonorisation, abris, machine à hot dog, etc...),** remplir informatiquement la DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL (mise à jour du 1/10/2026) ou imprimer cette demande et la remplir de façon manuscrite.
Si besoin, demander le document à l'adresse mail : resermatercisbo@gmail.com ou en mairie.
- 2) Faire parvenir votre demande au CISBO **un mois au minimum avant la manifestation** :
 - document dématérialisé à resermatercisbo@gmail.com C'est la « trace de votre mail » qui tient lieu de date et de signature (signature électronique possible).
 - document papier dans la boîte aux lettres de Didier CERUTI, 48 rue Dumas Duvallet, Le Bois d'Oingt, 69620 Val d'Oingt
- 3) Une fois votre demande réceptionnée par le CISBO, vous serez informé de la disponibilité du matériel. En cas de demandes multiples, nous rechercherons une solution.
Pour toute demande de matériel (du 1^{er} septembre au 31 août), il vous faudra déposer un chèque de **caution** d'un montant de deux cent cinquante euros (250 €) à l'ordre de CISBO dans la boîte aux lettres de Didier CERUTI, 48 rue Dumas Duvallet, Le Bois d'Oingt, 69620 Val d'Oingt ou lors de la mise à disposition.
Ce chèque pourra être conservé (à préciser au dos) durant une saison (1^{er} septembre au 31 août). sinon nous vous redemanderons une caution à chaque demande de réservation.
- 4) 10 jours avant la manifestation, prendre contact avec :
Sandrine Desgranges au 06 10 95 63 24
Ou Didier CERUTI au 06 19 71 96 92
pour convenir d'un RDV pour la récupération du matériel non gratuit et sa restitution.
- 5) Récupérez les clés de la salle des fêtes auprès de la mairie
- 6) **Si besoin**, une participation aux frais de mise à disposition du matériel sera envoyée par mail au trésorier de l'association.

NB : Le transport et l'installation du matériel sont entièrement à la charge de l'association.

Au retour, le matériel devra être rendu en état et parfaitement nettoyé.

Toute détérioration ou panne devra être signalée lors du retour du matériel ceci afin d'assurer le meilleur service possible aux futurs utilisateurs. Le cas échéant, vous serez tenu responsable financièrement du nettoyage ou des réparations nécessaires.

Val D'oint, le 8 septembre 2026
La présidente du CISBO, Mme Bolvy